

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 20 JANVIER 2022

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an Deux Mil vingt-deux, le jeudi 20 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 15 janvier 2022

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, M Didier REYMONDON, Mme Monique RAGEYS, M René VALLIER, M Didier LUXEMBOURGER, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, Mme Françoise DUBOEUF, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER.

Absente excusée : Mme Sylvie THIVILLIER, pouvoir à M Noël BROCHIER

Secrétaire de séance : M Didier LUXEMBOURGER

Début de séance à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021

Unanimité

En préambule, Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant une création de poste.

Unanimité

DELIBERATION : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE - LOGEMENT GENDARMERIE GREZIEU LE MARCHE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Grézieu-le-Marché a mis à disposition un logement, pour les besoins de la gendarmerie nationale de St Symphorien-sur-Coise, du 30/05/2021 au 3/10/2021. Cette mise à disposition profitant à l'ensemble des 10 communes de l'ex-CCHL (Aveize, Coise, Duerne, Grézieu-le-Marché, La Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Meys, Pomeys, St Martin-en-Haut et St Symphorien-sur-Coise), il avait été convenu entre les parties que la commune de Grézieu-le-Marché mettait à disposition à titre gratuit le logement et que les 9 autres communes participeraient au remboursement des fluides (eau et électricité) générés par cette occupation. La commune de Pomeys est redevable de 40.06 € à la commune de Grézieu le Marché.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : RECTIFICATIF ACTE DE VENTE COMMUNE/PIERRE CHILLET 1987

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Cts CHILLET (héritiers de Monsieur Pierre CHILLET) sont en train de vendre la propriété sise à POMEYS (69) – 45 route de la Neylière – cadastrée Section C numéro 598. Il explique que la commune a acquis le 12 juin 1987 de Monsieur Pierre CHILLET, la parcelle cadastrée Section C numéro 598 alors qu'elle aurait dû acquérir la parcelle cadastrée Section C numéro 597. Il s'agit d'une erreur de plume lors de l'établissement de l'acte de vente reçu par le notaire. Monsieur le Maire demande qu'un rectificatif soit porté sur l'acte de vente en ce sens que la commune de Pomeys est propriétaire de la parcelle cadastrée section C Numéro 597 (contenance 12 m²).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Mme Stéphanie CHAMBE à 20h15

DELIBERATION : OBJET : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Suite à une demande de la trésorerie qui contrôle les dépenses du budget communal, il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir payer des heures supplémentaires aux agents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent technique qui occupe un poste à temps complet à mi-temps de droit, Monsieur le Maire propose de créer un poste à mi-temps pour le remplacer. Le poste existant sera supprimé en temps voulu.

Délibération adoptée à l'unanimité.

● **RECENSEMENT DE LA POPULATION** : L'INSEE a envoyé le chiffre de population légale au 1^{er} janvier 2022= 1 163 habitants. Le recensement de la population se déroule du 20 janvier au 19 février 2022 à Pomeys.

● **RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PRIVEE ST EXUPERY** : Une consultation pour la maîtrise d'œuvre sera mise en ligne le 21 janvier. Il s'agira de choisir parmi 3 équipes qui devront fournir une esquisse de projet pour la restructuration de l'école privée.

- **LITIGE COMMUNE/Entreprise COURTADON** : Le tribunal a rendu son jugement dans le litige qui oppose la commune au façadier de l'épicerie, l'entreprise COURTADON. Il a fixé le décompte général du marché à 8 057,84 € TTC (avec intérêts de retard sur cette somme à compter du 18 janvier 2020) au lieu des 11.057,84 € TTC demandés par la société COURTADON dans sa requête. Le tribunal a considéré que l'application de pénalités de retard par la commune pour les 45 jours de retard était justifiée. Toutefois, le juge administratif a considéré que la sanction découlant de l'application de l'intégralité de ces pénalités (soit 9.000 €) était trop importante par rapport au préjudice subi par la commune, et a donc décidé de les réduire à 3.000 euros.

- **Ordures ménagères** : Des containers supplémentaires de tri sélectif sont en cours d'installation sur différents points de collecte.

- **SYDER** : Les 2 lampadaires solaires pour sécuriser les usagers du bus à l'arrêt de car du Couzon ont été installés cette semaine. Les lampadaires, « type boule », de l'allée du Chêne vert et du chemin de Bel Horizon vont être remplacés très prochainement pour des éclairages LED plus économiques.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES :

COMMISSION ESPACES VERTS : Monique RAGEYS :

La commission propose de supprimer sur une dizaine de mètres les végétaux qui masquent la visibilité des riverains qui sortent du chemin de Bel Horizon. Ils seront remplacés par des végétaux plus ras du sol. Coût 1 200 €.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :

COMMISSION PETITE ENFANCE/JEUNESSE : Patricia FILLON :

La cyclo des monts devrait se dérouler au mois de juin, date en réflexion.

COMMISSION SOCIALE : Angélique PIBOLLEAU

Le contre socio culturel Archipel va proposer une session de formation au BAFA du 23 au 30 avril, pendant les vacances, à un prix très bas d'environ 460 €. Elle informe qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des animateurs qualifiés pour les centres de loisirs.

COMMISSION TOURISME : Didier REYMONDON

Un topo guide des Monts et Coteaux va être édité par l'OTI au printemps 2022 ; il va regrouper 600 kms de chemins de randonnée.

Un projet de vélo rail est à l'étude pour relier Ste Foy l'Argentière à la Giraudière (14 kms aller/retour)

Baignade bio Hurongues : la CCMDL étudie la réalisation d'un espace de baignade biologique sur le plan d'eau d'Hurongues. L'étude initiale est en cours d'actualisation, des financements ont été demandés et certains obtenus par la CCMDL.

La séance est levée à 22h45

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 17 Février à 20h00